

LISTE DE DOCUMENTS POUR UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION D'UN CIRCUIT

- Déclaration CERFA_15849-01 complétée et signée
- L'engagement, signé par le demandeur, de prendre à sa charge les frais d'études et de visite nécessaires à l'instruction de sa demande, conformément à l'article R. 331-36 du code du sport ;
- 7 exemplaires du plan masse du circuit ou du plan des voies utilisées, conforme aux règles techniques édictées par les fédérations délégataires compétentes ;
- Un dossier présentant les dispositions prévues pour assurer la sécurité des personnes et la tranquillité publique ;
- Une évaluation des incidences sur les sites « Natura 2000 », conformément à l'article R.414-19 du code de l'environnement.

DÉLAIS DE DÉPOT :

Tout dossier de demande d'homologation doit être adressé, **au plus tard 2 mois avant la date prévue** pour la première utilisation du circuit.

Dans le cas d'un **renouvellement**, la demande doit être adressée **2 mois avant la date de fin de validité** de l'homologation en vigueur.